

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

REGLEMENT 21-339

Règlement décrétant des travaux de réfection du rang de l'Hétrière Est pour un montant de 2 130 443\$ et autorisant un emprunt de 2 130 443 \$

ATTENDU que la Municipalité a déposé une demande de soutien financier auprès du ministère des Transports dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local* ;

ATTENDU que le ministère des Transports a confirmé son engagement financier dans le projet via la lettre d'engagement du ministre du 12 novembre 2020 ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le présent règlement porte le titre de « Règlement décrétant des travaux de réfection du rang de l'Hétrière Est pour un montant de 2 130 443 \$ et autorisant un emprunt de 2 130 443 \$ » et porte le numéro 21-339.
2. CONSIDÉRANT que le conseil désire à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réfection du rang de l'Hétrière Est totalisant un montant de 2 130 443\$ et autorisant un emprunt de 2 130 443\$ selon les estimés et les plans préparés par le service d'ingénierie de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse, en date du 23 octobre 2020, et sur le montage financier déposé au ministère du Transports du Québec dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local*, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe A ;
3. CONSIDÉRANT que le conseil souhaite à dépenser une somme de 2 130 443 \$ aux fins du présent règlement ;

4. CONSIDÉRANT qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil désire à emprunter une somme de 2 130 443 \$ sur une période de 15 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour une période de 15 ans.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, principalement dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local* du ministère des Transports, soit un maximum de 50% des coûts de réalisation du projet, pour un total estimé de 968 384\$. Ci-annexé la lettre d'engagement du ministre daté du 12 novembre 2020, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « C ».

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

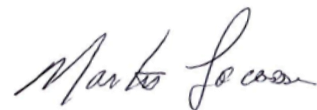
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire



Martin Lacasse

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

ANNEXE A - ESTIMÉ

REGLEMENT 21-339

Règlement décrétant des travaux de réfection du rang de l'Hétrière Est pour un montant de 2 130 443\$ et autorisant un emprunt de 2 130 443 \$

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Réfection du Rang de l'Hétrière Est sur 2.3 km

N.B.#1 : 097-ING-1501


SOMMAIRE

A) Drainage	449 000,00 \$
B) Réfection de chaussée : Ch. 2+730 @ 4+520	555 300,00 \$
C) Réfection de chaussée : Ch. 4+520 @ 5+100	356 000,00 \$
D) Travaux généraux	177 000,00 \$
Sous-total n° 1 (A+B+C+D)	1 537 300,00 \$
T.P.S. (5 % du sous-total n° 1)	76 865,00 \$
Sous-total n° 2	1 614 165,00 \$
T.V.Q. (9,975 % du sous-total n° 1)	153 345,58 \$
TOTAL DE L'ESTIMATION BUDGÉTAIRE	1 767 510,58 \$
Crédit récupération de taxe T.P.S. (100 %)	(76 865,00) \$
Crédit de récupération de taxe T.V.Q. (50 %)	(76 672,84) \$
Frais d'honoraires (plans et devis)	50 000,00 \$
Frais d'honoraires (surveillance des travaux)	50 000,00 \$
Frais d'honoraires (contrôle qualitatif)	50 000,00 \$
Frais d'honoraires (arpentage)	12 000,00 \$
Etude géotechnique	3 200,00 \$
GRAND-TOTAL DE L'ESTIMATION BUDGÉTAIRE DU PROJET	1 788 172,84 \$

* Estimation produite selon les informations suivantes :

- Les alternatives de réfection sont basées sur les recommandations de l'étude géotechnique réalisée par Englobe (Février 2019).
- Le plateau de chaussée comporte une largeur de pavage projetée de 6,5 m et une largeur d'accotements de 1,0 m.
- Les travaux comprennent une zone de décohésionnement (2+730 @ 4+520) et une zone de reconstruction (4+520 @ 5+100).
- Les travaux de drainage consistent à remplacer 7 ponceaux, à démanteler 1 ponceau, à reprofilier et nettoyer les fossés.
- L'estimation prend en compte le remplacement du ponceau situé au drainage 4+525 sur 17 m. lin.
- À noter que le remplacement et la relocalisation de plusieurs ponceaux privés sont compris dans le cadre de ces travaux.

Préparée par : 
Guillaume Chabot, tech.
MRC de Bellechasse

Vérfiée par : 
Didier St-Laurent, ing.
(OIQ : 6011570)
MRC de Bellechasse



MRC de Bellechasse
 100, rue Monseigneur-Béliveau
 Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0
 Téléphone : 418.003.3347
 Télécopieur : 418.003.2552

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

23 octobre 2020

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Réfection du Rang de l'Église Est sur 2,3 km

NIRAF : 007-NG-1801

BORDEREAU DE SOUMISSION

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
A) Drainage				
1- Nettoyage et reprofilage des fossés (item provisionnel)	4 800	m. lin. @	7,00 \$	32 200,00 \$
2- Balardaoux et assèchement des zones des travaux incluant le démarquage suite aux travaux	7	unité @	1 000,00 \$	7 000,00 \$
3- Déblai de matériau 2 ^e classe incluant le décapage et la confection des fossés	1 850	m. cu. @	12,00 \$	19 800,00 \$
4- Ponceau transversal incluant le déblai, l'enlèvement et la disposition hors site du ponceau existant, les murs parapluie, le géotextile type III, la garniture pour assurer l'étanchéité des joints, les pièces d'extrémités basculées et les murs de tête				
- 800 mm diam., béton armé classe III	24,5	m. lin. @	1 000,00 \$	24 500,00 \$
- 750 mm diam., béton armé classe III	13,5	m. lin. @	1 100,00 \$	14 850,00 \$
- 900 mm diam., béton armé classe III	28,5	m. lin. @	1 300,00 \$	37 050,00 \$
- 1 200 mm diam., béton armé classe III	17,5	m. lin. @	1 600,00 \$	28 000,00 \$
5- Remplacement du ponceau transversal au chaînage 4x328 incluant le déblai, le balardaoux, l'enlèvement et la disposition hors site du ponceau existant, les murs parapluie, le géotextile type III, la transition, la garniture pour assurer l'étanchéité des joints et le raccordement à l'existant (bloc de joint)				
- 900 mm diam., béton armé classe III	1	global @	85 000,00 \$	85 000,00 \$
6- Transition de ponceau 1:20 - Déblai et remblai avec matériau MO 112	1 500	m. cu. @	40,00 \$	60 000,00 \$
7- Sous-fondation de chaussée - 325 mm d'épaisseur, MO 112	1 900	m. ca. @	14,00 \$	26 600,00 \$
8- Fondation de chaussée - 300 mm d'épaisseur, MO 20	1 900	m. ca. @	18,00 \$	34 200,00 \$
9- Enrochement des extrémités de ponceaux incluant la membrane géotextile de type V				
- Type 2, cal. 100-200 mm, D ₅₀ = 150 mm, épais. 300 mm	80	m. cu. @	85,00 \$	6 800,00 \$
- Type 3, cal. 200-300 mm, D ₅₀ = 250 mm, épais. 500 mm	125	m. cu. @	80,00 \$	10 000,00 \$



MRC de Bellechasse
100, rue Monseigneur-Rioux
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0
Téléphone : 418.000.3047
Télécopieur : 418.000.2502

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

23 octobre 2020

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Réfection du Rang de l'Église Est sur 2,3 km

NRéf : 007-ING-1801

BORDEREAU DE SOUMISSION

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
10- Porceaux privés Incluant le géotextile et l'enrochement des extrémités - 600 mm diam., PEHD S20 kPa - 750 mm diam., PEHD S20 kPa (Item provisionnel)	50 30	m. lin. @ m. lin. @	500,00 \$ 600,00 \$	25 000,00 \$ 18 000,00 \$
11- Ensemenement hydraulique - Type H-2 (Item provisionnel)	5 000	m. ca. @	4,00 \$	20 000,00 \$
12- Enrochement de talus incluant la membrane géotextile de type V - Type 2, cal. 100-200 mm, D ₅₀ = 150 mm, épais. 300 mm' (Item provisionnel)	250	m. ca. @	80,00 \$	20 000,00 \$
SOUS-TOTAL : A) Drainage				: 448 000,00 \$



MRC de Bellechasse
100, rue Monseigneur-Blois
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0
Téléphone : 418.083.3347
Télécopieur : 418.083.2555

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

23 octobre 2020

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Réfection du Rang de l'Église Est sur 2,3 km

NR# : 007-NG-1801

BORDEREAU DE SOUMISSION

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
B) Réfection de chaussée : Ch. 2+730 @ 4+620				
1- Décapage des accotements et des aronds sur une épaisseur de ± 150 mm (Item provisionnel)	3 580	m. lin. @	5,00 \$	17 900,00 \$
2- Pulvérisation sur une épaisseur maximale de 300 mm incluant la mise en forme et le compactage	11 800	m. ca. @	1,50 \$	17 700,00 \$
3- Enrobé bitumineux incluant le liant d'accrochage et les travaux de raccordement à l'existant - Couche de base ESG-14, PG 58H-34, 70 mm - Couche de surface ESG-10, PG 58H-34, 50mm	2 110	l.m. @	130,00 \$	274 300,00 \$
	1 500	l.m. @	130,00 \$	195 000,00 \$
4- Préparation, rechargement, nivellement et compactage des accotements - MG 20b, ± 120 mm d'épaisseur	7 200	m. ca. @	7,00 \$	50 400,00 \$
SOUS-TOTAL : B) Réfection de chaussée: Ch. 2+730 @ 4+620				: 666 300,00 \$



MRC de Bellechasse
100, rue Monseigneur-Siadeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 2J0
Téléphone : 418.803.3347
Télécopieur : 418.803.2555

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

23 octobre 2020

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Réfection du Rang de l'Hôtelier Est sur 2,3 km

NR# : 007-NG-1801

BORDEREAU DE SOUMISSION

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
C) Réfection de chaussée : Ch. 4+620 @ 5+100				
1- Enlèvement du pavage existant	3 750	m. ca. @	2,00 \$	7 500,00 \$
2- Déblai de matériaux de 2e classe Incluant le décapage des accotements	570	m. lin. @	65,00 \$	37 050,00 \$
3- Drain de fondation (Item provisionnel)	200	m. lin. @	46,00 \$	9 200,00 \$
4- Sous-fondation de chaussée - 325 mm min. d'épaisseur, MG 112	4 850	m. ca. @	14,00 \$	67 900,00 \$
5- Fondation de chaussée - 300 mm min. d'épaisseur, MG 20	4 850	m. ca. @	18,00 \$	87 300,00 \$
6- Enrobé bitumineux incluant le liant d'accrochage et les travaux de raccordement à l'existant - Couche de base ESG-14, PG 58H-34, 65 mm - Couche de surface ESG-10, PG 58H-34, 45 mm	620 425	t.m. @ t.m. @	130,00 \$ 130,00 \$	80 600,00 \$ 55 250,00 \$
7- Préparation, rechargement, nivellement et compactage des accotements - MG 20b, ± 110 mm d'épaisseur	1 600	m. ca. @	7,00 \$	11 200,00 \$
SOUS-TOTAL : C) Réfection de chaussée: Ch. 4+620 @ 5+100				: 358 000,00 \$



MRC de Bellechasse
100, rue Monseigneur-Béliveau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0
Téléphone : 418.863.3047
Télécopieur : 418.863.2555

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

23 octobre 2020

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Réfection du Rang de Frédéric Fat sur 2.3 km

NRM - 017-ING-1801

BORDEREAU DE SOUMISSION

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
D) Travaux généraux				
1- Organisation de chantier	1	global @	90 000,00 \$	90 000,00 \$
2- Déblai de matériau 1ère classe (item provisionnel)	100	m. cu. @	99,50 \$	9 950,00 \$
3- Traitement des sols instables Incluant le déblai et la disposition hors site, la membrane géotextile de type II et le remblai en MG 20 (item provisionnel)	120	m. cu. @	70,00 \$	8 400,00 \$
4- Ajustement des entrées privées - Gravelée en MG 20b - Pavée en EB-10C, 50 mm d'épaisseur	2 100 325	m. ca. @ m. ca. @	10,00 \$ 50,00 \$	21 000,00 \$ 16 250,00 \$
5- Chevrons d'alignement	42	unité @	200,00 \$	8 400,00 \$
6- Marquage de chaussée à l'époxy - Ligne axiale simple continue, 100 mm de largeur, jaune (sans zone de dépassement)	1	global @	15 000,00 \$	15 000,00 \$
7- Nettoyage des routes existantes - Par balle mécanique - Par camion citerne	25 25	heures @ heures @	160,00 \$ 160,00 \$	4 000,00 \$ 4 000,00 \$
SOUS-TOTAL : D) Travaux généraux				: 177 000,00 \$

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - AIRRL / RIRL
GRILLE DE CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE

Informations sur le projet		Volet - AIRRL	Exercice financier	2020-21	
Saint-Charles-de-Bellechasse (M. 99097)					
Dossier:	AIRRL-2020-007				
Projet:	Réfection du rang de l'Hétrière Est				
No. Fournisseur:	88360				
			Documents reçus		Documents reçus
			<input type="checkbox"/> Permis <input type="checkbox"/> Résolution municipale <input type="checkbox"/> Source de subv. de FAF		<input type="checkbox"/> Plans & devis (si requis) <input type="checkbox"/> RIRL (si requis) <input type="checkbox"/> Documents techniques (si requis)
			<input type="checkbox"/> Facteurs <input type="checkbox"/> Résolution municipale - fonds travaux <input type="checkbox"/> Aide de contrepartie		
			Annonce		Versement
			Comptant		Comptant
			Service de dette		Service de dette
			194297423		
			No. SFP		
Coût du projet (avant taxes)					
- Estimation révisée 2020-16-23					
- Estimation / Contrat 2					
- Estimation / Contrat 3					
- Frais incidents (estimé au formulaire) Ann. 20%			307 460 \$		
TVO remboursable			4,5893%		
- Frais de financement temporaire (non taxable)					
- Frais incidents MRC (non taxable)					
Coût du projet (incluant la taxe remboursable)			0,00 \$		1 936 767,41 \$
Part du MTQ - Montant maximal admissible					
Se qualifie selon l'indice de vitalité économique ?			Non 50%		0,00 \$
Chemin à double vocation ?			Non 75%		0,00 \$
Part de la municipalité					0,00 \$
Moins - Autres subventions					
			TECO 2016-23		-
			PPA		+
Montants de l'aide financière maximale			0 \$		968 384 \$
MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE					968 384 \$
Montants de l'aide financière à verser					
MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE À VERSER					0 \$
					0 \$
					0 \$

Analyse : Brian Dixon Date : 27 octobre 2020
Rédaction de compte : Date :
Légende : = voir le menu déroulant

OBJET DE FINANCEMENT ET DE DÉPENSES	MONTANT
Travaux de réfection du rang de l'Hétrière Est	1 936 767,00\$
Frais de financement de 10%	193 676,80\$
TOTAL GLOBAL DU RÈGLEMENT 21-339	2 130 443,00\$

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

ANNEXE B – CALCUL CAPITAL ET INTÉRÊTS

REGLEMENT 21-339

Règlement décrétant des
travaux de réfection du rang de
l'Hétrière Est pour un montant
de 2 130 443\$ et autorisant un
emprunt de 2 130 443 \$

**MODULE DE CALCUL
TABLEAU DE REMBOURSEMENT
RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Veuillez entrer les renseignements suivants :

Numéro de règlement	Montant
21-339	2 130 443 \$
Période d'amortissement	Taux
16	5,001%

Année	Amortissement			Solde
	Capital	Intérêts	Total	
				2 130 443
1	98 700	106 522	205 222	2 031 743
2	103 700	101 587	205 287	1 928 043
3	108 800	96 402	205 202	1 819 243
4	114 300	90 962	205 262	1 704 943
5	120 000	85 247	205 247	1 584 943
6	126 000	79 247	205 247	1 459 943
7	132 300	72 947	205 247	1 329 643
8	138 900	66 332	205 232	1 193 743
9	145 900	59 387	205 287	1 041 843
10	153 200	52 082	205 282	889 643
11	160 800	44 432	205 232	727 843
12	168 900	36 392	205 282	558 943
13	177 300	27 947	205 247	381 643
14	186 200	19 082	205 282	185 443
15	195 443	9 772	205 215	0
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
Totaux	2 130 443	948 350	3 078 793	

N.B. Les montants dans la colonne capital sont arrondis à la centaine près.
Le module de simulation vous est fourni à titre indicatif.

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

ANNEXE C – ACCORD DE PRINCIPE

REGLEMENT 21-339

Règlement décrétant des travaux de réfection du rang de l'Hétrière Est pour un montant de 2 130 443\$ et autorisant un emprunt de 2 130 443 \$



PAR COURRIEL

Québec, le 12 novembre 2020

Monsieur Martin Lacasse
Maire
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse
2815, avenue Royale
Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec) G0R 2T0
jfcomeau@saint-charles.ca

Objet : Programme d'aide à la voirie locale
Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
Projet : Réfection du rang de l'Hétrière Est
Dossier n° : AIRRL-2020-597
N° SFP : 154207423 / N° de fournisseur : 68350

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une aide financière maximale de 988 384 \$ pour le projet cité en objet.

Les dépenses relatives à l'exécution de ce projet sont admissibles à compter de la date de la présente. L'aide financière à verser sera déterminée en fonction des factures attestant des sommes réelles dépensées acceptées par le ministère des Transports.

Je vous invite à consulter le protocole de visibilité en annexe de cette lettre. Celui-ci précise votre engagement quant à la confidentialité de l'aide financière et à l'obligation d'informer le Ministère de toutes actions de communication liées à cette aide ou au projet subventionné, et ce, au moins 15 jours avant de procéder auxdites actions.

... 2

Québec
780, boul. René-Lévesque Est
13^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418-643-6989
Téléfax : 418-643-2033
info@transport.gouv.qc.ca

Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest
14^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514-873-3444
Téléfax : 514-873-7886

Pour toutes informations supplémentaires, votre municipalité doit communiquer avec la Direction des aides aux municipalités et aux entreprises par courriel à l'adresse suivante : aideVL@transports.gouv.qc.ca. Vous pouvez rejoindre cette même équipe par téléphone, pour la région de Québec au 418 646-0700, poste 22349, et partout en province au 1-888-717-8082.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Bonnardel

p. j. 1

c. c. M^{mes} Marie-Eve Proulx, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse